



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 30 novembre 2017

DLB 2017/151

L'an deux mille dix-sept et le jeudi 30 novembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** 21 novembre 2017

**Affichage de la convocation :** 23 novembre 2017

**Présents :** Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Irène LATAPIE, Michel LOUP, Daniel MARECHAL, Marie-Antoinette MORA, Claude VISTE, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Jean-Luc GUIRAUDOU, Chantal GUILHOU, Muriel ICHER, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Jacques MARTI, Noëlle MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANEUVA.

**Absents excusés :** Gérard ABELLA, Guy ASSEMAT, Gérard BARRAU, Jean-Claude RENAU, Jacques BOLINCHES, Sébastien FREY, Laure GODREFROY, Alain GRENIER, Gérard BOYER, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURAND, Francis FORTE, André FRETAY, Cyril GAUDY, Vincent GAUDY, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Alain HUC, Isabelle HUGOUNET-PULLARA, Philippe HUPPE, Geneviève JALBY, Alain JARLET, Géraldine KERVELLA, Laure GODEFROY, Maxime LAUGE, François LLOP, Serge MALDONADO, Bernard MONTAGUD, Alain MARTI, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Martine RAYNAUD, Christian RIGAUD, Gaby RUIZ, Manuelle RODRIGUEZ, Véronique SALGAS, Henri SANCHEZ, Henri SAUCEROTTE, Christophe THOMAS, Christian THERON, Hubert GRAS, Paul ISARD, Pierre-Jean ROUGEOT.

**Secrétaire de séance :** Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet :** Signature de convention avec la mairie de Nézignan l'Evêque pour prise en charge financière de la station électrique

Le SICTOM envisage d'équiper sa flotte de véhicules électriques afin d'affirmer son implication dans la protection de l'environnement.

Afin d'alimenter ce ou ces véhicules, il est nécessaire de disposer d'une borne de recharge à proximité immédiate du bâtiment situé au 27 avenue de Pézenas, sur le territoire de la commune de Nézignan l'Evêque.

Reçu le 08/12/2017

En parallèle, HERAULT ENERGIES, en partenariat avec l'ADEME, propose d'installer des bornes électriques sur le territoire des communes qui en expriment le souhait à la condition de respecter 2 principes fondamentaux :

- gratuité du stationnement sur le territoire de la commune pour tous les véhicules électriques,
- accès libre à la borne pour tous les usagers et ce 24h24, tous les jours.

Le coût d'installation de cette borne est estimé à 13 000 €H.T.

Cependant, les subventions obtenues permettent de laisser à la charge de la commune un reste à financer de l'ordre de 3 500 €.

Un contact a été pris avec M le Maire de Nézignan qui a donné un accord de principe sur l'installation de cette borne sur le territoire de la commune, devant les locaux du SICTOM.

Cette installation devant bénéficier aux usagers extérieurs mais aussi au SICTOM, les élus des 2 collectivités ont décidé de partager le coût restant à charge (subventions déduites).

Il a été convenu que le SICTOM s'acquitterait de 65% de ce reste à charge, les 35% restants étant supportés par la commune de Nézignan l'Evêque. Cependant, la convention d'installation devant se signer entre HERAULT ENERGIES et la commune de Nézignan l'Evêque, l'objet de cette convention est de convenir des modalités de remboursement à la commune de la quote-part du SICTOM.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer la convention selon les modalités exposées dans le projet joint, sous réserve que la station électrique bénéficie de subventions.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

N'ayant pas pris part au vote : 1 (Edgar SICARD, Maire de Nézignan l'Evêque)

A l'unanimité moins 1 voix

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

**Le Président,**

**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8.12.2017 et de sa publication le 8.12.2017

A Nézignan l'Évêque, le 8.12.2017